

SITUATIONS DE REFUGIES PROLONGEES : REEXAMEN DE LA PROBLEMATIQUE

I. BREF APERÇU

1. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a lancé une initiative visant à revitaliser les possibilités de solutions aux situations de réfugiés prolongées et, dans l'intervalle, à améliorer la qualité de la vie pour les populations vivant en exil pendant de longues périodes de temps.
2. L'initiative comportera trois volets : tout d'abord de façon à donner à la problématique des situations de réfugiés prolongées davantage d'importance pour les Etats et les autres parties intéressées, un cadre stratégique de gestion des situations de réfugiés prolongées a été mis au point et sera passé en revue avec les membres du Comité exécutif du HCR. En outre, les situations prolongées constitueront le thème primordial de la réunion de décembre 2008 du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection.
3. Deuxièmement, le cadre stratégique a pour but de jeter les bases d'une restructuration et d'un recalibrage des efforts déployés pour résoudre certaines situations prolongées censées pouvoir bénéficier d'un nouvel élan à ce stade.
4. Troisièmement, le HCR souhaite envisager, avec les Etats, le caractère souhaitable de l'identification d'une situation ayant des dimensions régionales pour la formulation et l'application d'un Plan d'action global à l'échelle d'une région. Parmi les précédents, citons le PAG pour les réfugiés indochinois et la CIREFCA¹ pour l'Amérique latine.

II. CONTEXTE GENERAL

5. La préoccupation actuelle de la communauté internationale concernant les situations de réfugiés prolongées a directement trait à l'Agenda pour la protection adopté en décembre 2002. Décrit comme « un programme d'action ambitieux mais pragmatique visant à améliorer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le monde », l'Agenda pour la protection a intégré un programme d'action fondé sur six objectifs clés : renforcer la mise en œuvre de la Convention de 1951 sur les réfugiés ; protéger les réfugiés dans le cadre de mouvements migratoires plus larges ; partager le fardeau et les responsabilités de façon plus équitable ; répondre aux préoccupations liées à la sécurité de façon plus efficace ; intensifier la recherche de solutions durables ; et satisfaire les besoins de protection des femmes et des enfants réfugiés.

¹ Conférence internationale sur les réfugiés centraméricains (CIREFCA)

6. Comme le fait remarquer l'Agenda pour la protection, aucun de ces objectifs ne peut être atteint sans une action internationale concertée visant à résoudre la situation des personnes vivant en exil depuis de nombreuses années. « Des millions de réfugiés dans le monde n'ont actuellement aucun accès à des solutions opportunes et durables, dont pourtant la mise en œuvre constitue l'un des principaux objectifs de la protection internationale »².

7. Répondant à cet appel, le HCR a présenté au Comité permanent³ en juin 2004 un document sur la question des situations de réfugiés prolongées. Ce document donne une définition de ces situations et examine les dimensions des problèmes posés aux niveaux mondial et régional. Le document décrit ensuite les retombées néfastes des situations de réfugiés non résolues, présente les difficultés rencontrées par le HCR dans les efforts qu'il déploie pour les surmonter, et identifie les différents instruments à la disposition du HCR à cet égard. Le HCR a approfondi par la suite ses stratégies en la matière dans un document intitulé *Systématisation des approches globales pour la résolution des problèmes de réfugiés*⁴.

III. DEVELOPPEMENTS RECENTS

8. Depuis lors, des progrès ont été accomplis. En 2005 et 2006, par exemple, plus d'1,8 millions de réfugiés de longue date sont rentrés dans leur pays d'origine, plus d'un million d'entre eux vers l'Afghanistan. Un nombre important de réfugiés est également rentré en Afrique, le plus grand nombre étant rentré en Angola, au Burundi, au Libéria et au Soudan. Au cours de cette période, environ 150 000 réfugiés ont trouvé une solution durable grâce à la réinstallation dans un pays tiers alors que plusieurs milliers de réfugiés ont pu s'intégrer dans les pays d'asile, y compris l'Arménie, le Kirghizistan, le Mexique et la Fédération de Russie.

9. Au cours des 12 derniers mois, la recherche de solutions aux situations de réfugiés prolongées a continué de porter ses fruits. Pour n'en citer que quelques exemples, plus de 10 000 réfugiés de Myanmar ont désormais quitté la Thaïlande sous les auspices du programme actuel de rapatriement le plus important dans le monde. Des possibilités de réinstallation se sont également fait jour pour plus de la moitié des 107 000 réfugiés du Bhoutan vivant au Népal. En République-Unie de Tanzanie, le gouvernement met actuellement en œuvre un programme d'intégration sur place à l'intention de quelques 176 000 réfugiés burundais ayant fui leur pays en 1972, alors qu'un appui au rapatriement librement consenti est mis à la disposition de ceux qui souhaitent rentrer. Les réfugiés burundais qui sont arrivés en République-Unie de Tanzanie tout récemment sont nombreux à opter pour un retour vers la mère patrie tout comme les réfugiés du sud Soudan qui vivent au Kenya, en Ouganda et dans d'autres pays voisins. Malgré la reprise des hostilités dans certaines régions d'Afghanistan, quelque 365 000 réfugiés sont rentrés dans ce pays en 2007.

IV. BIEN-FONDÉ D'UNE NOUVELLE INITIATIVE

10. Ces développements positifs impriment un nouvel élan à de nouvelles initiatives visant à améliorer la situation et à trouver des solutions aux réfugiés encore piégés dans un asile prolongé. Leur nombre reste beaucoup trop élevé. Selon les toutes dernières statistiques, environ 5,2 millions des réfugiés du monde vivent en exil depuis plus de cinq ans. Cela ne constitue pas

² Voir A/AC.96/965/Add.1 page 18 (But 5)

³ *Situations de réfugiés prolongées*, EC/54/SC/CRP.14, juin 2004

⁴ FORUM/2004/7, septembre 2004

seulement des années de misère pour les réfugiés mais c'est également un témoignage du fait que l'asile a été offert par les pays hôtes à des millions de personnes pendant de longues périodes de temps. La générosité et le fardeau que cela représente ne doivent pas être sous-estimés. Il convient de reconnaître tous ces facteurs. Le pourcentage le plus important de ces réfugiés de longue date se trouve en Asie, alors que le nombre le plus important de situations de réfugiés prolongées concerne l'Afrique. Le problème des situations de réfugiés prolongées se concentre donc dans les deux régions du monde connaissant les plus grands défis en matière de développement.

11. Il existe également le danger que ce nombre s'accroisse de façon importante si des solutions ne sont pas trouvées aux groupes de réfugiés qui ont quitté leur pays d'origine au cours des deux ou trois dernières années, y compris par exemple la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan. L'exode de plus de deux millions d'Irakiens depuis 2003 constitue une préoccupation particulière à cet égard.

12. L'initiative relative aux situations de réfugiés prolongées est également motivée par le fait que les situations de réfugiés à long terme sont lourdes de conséquences diverses. Bon nombre de réfugiés pris au piège vivent dans des régions éloignées et peu sûres, avec peu de chance de se déplacer ou d'avoir accès à des terres, au marché du travail et à des possibilités d'éducation. Il n'est pas surprenant qu'en conséquence, les situations de réfugiés prolongées soient souvent caractérisées par un niveau élevé de traumatismes personnels, de tensions sociales, de violences sexuelles et de stratégies de survie problématiques.

13. Les situations de réfugiés prolongées puisent également dans des ressources humanitaires rares. Dans de nombreux cas, les réfugiés ont été appuyés grâce à des programmes « de soins et entretien » à long terme, ce qui représente des coûts importants pour la communauté internationale sans compensations moyennant un accent sur l'autosuffisance. Il s'ensuit une fatigue des donateurs, les Etats préférant orienter leur attention et leurs ressources vers des opérations plus visibles, particulièrement les crises de réfugiés et les programmes de rapatriement à grande échelle. Les situations de réfugiés qui perdurent pendant des années ne sont souvent pas en mesure d'attirer l'appui financier nécessaire pour soutenir un niveau adéquat de protection et d'assistance.

14. Cette initiative reconnaît la nécessité de faire fond des nouvelles possibilités de solutions qui émergent. Le HCR et les autres institutions humanitaires ne sont pas les principaux acteurs lorsqu'il s'agit de « débloquer » des situations de réfugiés qui perdurent depuis plusieurs années. Bon nombre de situations de réfugiés sont prolongées du fait que les conflits armés et les violations des droits humains qui contraignent les personnes à fuir n'ont pas trouvé de solutions, ce qui empêche la solution la plus fréquente et souvent la plus souhaitable du rapatriement librement consenti. La capacité de la communauté humanitaire à résoudre des situations de réfugiés prolongées a également été entravée par la disponibilité limitée de solutions de rechange. Les places de réinstallation sont relativement rares alors que de nombreux pays hôtes continuent d'entretenir des doutes quant à la valeur et à la viabilité de l'intégration sur place.

15. Il est donc d'autant plus important d'être ouvert à toutes les opportunités lorsqu'elles se présentent. Dans les Amériques, une vingtaine d'Etats a adopté le Plan d'action de Mexico, un cadre à l'échelle du continent visant à fournir aux réfugiés, y compris depuis l'extérieur de la région, une protection et des solutions. Dans un certain nombre de pays hôtes d'Afrique de l'ouest, le HCR discute de possibilités d'installation pour les réfugiés libériens et sierra-léonais,

notamment dans le contexte du Protocole de liberté de mouvement de la CEDEAO. L'initiative d'intégration sur place des réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie, déjà mentionnée, constitue un sérieux pas en avant pour une réponse sous forme d'intégration sur place à un problème vieux de plusieurs décennies. Le nombre de pays de réinstallation s'accroît lentement, augmentant les places disponibles pour les cas recensés par le HCR et présentés à cette fin. En outre, on compte de nouvelles possibilités de partenariat qui intensifieront les efforts du HCR pour promouvoir le retour volontaire et la réintégration viable des réfugiés et des populations déplacées.⁵

16. Dans certaines régions du monde, s'installe progressivement le sentiment, encore vague, que le séjour à l'étranger avec le statut de migrant légal pourrait offrir à un groupe de réfugiés une solution provisoire distincte des solutions durables traditionnelles du rapatriement volontaire ou de la réinstallation. L'objectif du HCR dans ce contexte est de veiller à ce que les réfugiés puissent saisir ces opportunités lorsqu'elles sont disponibles et appropriées.

V. INITIATIVE DU HAUT COMMISSAIRE : LE CADRE

A. Une approche ciblée

17. Vu l'envergure de la problématique globale des situations de réfugiés prolongées et les ressources et capacités limitées à la disposition du HCR, l'initiative relative aux situations de réfugiés prolongées doit rester spécifiquement ciblée sur un nombre limité de situations de réfugiés dans différentes régions du monde. Cela doit se faire sans porter atteinte aux efforts actuels dans toutes les situations de réfugiés, y compris les situations prolongées, pour améliorer les conditions des réfugiés, assurer leur protection et identifier des solutions appropriées. Ces initiatives doivent se poursuivre en tandem. Les situations qui se prêteront tout particulièrement à une intensification des activités, dans le cadre de l'initiative du Haut Commissaire, ont été identifiées par rapport aux considérations suivantes :

a) *Perspectives de succès* : c'est-à-dire qu'elles ne sont pas entièrement insolubles mais que s'offrent des possibilités de recherche de solutions durables ou au moins d'initiatives viables d'autosuffisance dans l'intervalle.

b) *Besoin de protection* : c'est-à-dire qu'elles sont de plus en plus intolérables au plan de la protection et du bien-être des réfugiés qui ne répondent pas aux normes minimales.

c) *Perspectives pour l'Etat hôte* : c'est-à-dire que les Etats hôtes ressentent et expriment de plus en plus manifestement la nécessité d'un plus grand partage de la charge.

d) *Coûts et bénéfices* : c'est-à-dire qu'elles ont entraîné des dépenses très élevées pour les Etats, ce qui aboutit à une situation de plus en plus intenable pour les donateurs.

e) *Capacité du HCR* : c'est-à-dire qu'il est des situations où le HCR a la capacité et l'envergure nécessaires pour assumer un rôle plus significatif.

18. Compte tenu de ces critères, le Haut Commissariat juge opportun et nécessaire d'examiner avec les Etats, sous l'égide du Haut Commissaire, la réorientation des programmes dans les situations prolongées suivantes :

⁵ *Cadre politique et stratégie d'application : le rôle du HCR à l'appui du retour et de la réintégration des populations déplacées*, février 2008, paragraphes 22-29.

- **Réfugiés afghans en République islamique d’Iran et au Pakistan.** Les premiers mouvements de réfugiés à grande échelle depuis l’Afghanistan vers le Pakistan et la République islamique d’Iran ont eu lieu en 1979. Ils ont été suivis par au moins quatre vagues distinctes de déplacement atteignant leur record à la mi-80 lorsque la population réfugiée afghane dans les deux pays atteignait environ six millions – quelque 40 pour cent de la population afghane. A l’heure actuelle, quelque trois millions d’Afghans enregistrés sont encore en exil, dont 2,14 millions hébergés au Pakistan et 910 000 hébergés en République islamique d’Iran.
- **Réfugiés Rohingya au Bangladesh.** Les réfugiés Rohingya du nord de l’Etat de Rakhine à Myanmar vivent dans les camps de réfugiés au Bangladesh depuis plus de 16 ans. Ils sont aujourd’hui quelque 27 000 hébergés dans deux camps dans le district de Cox’s Bazaar.
- **Réfugiés bosniaques et croates en Serbie.** La plupart des réfugiés qui ont fui la Serbie au début des années 90 ont trouvé une solution durable, soit en retournant dans leur propre pays, en s’installant sur place, ou en se réinstallant ailleurs. Néanmoins, un nombre important de réfugiés de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, approximativement 95 000, restent en Serbie.
- **Réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie.** Un grand nombre de réfugiés burundais vivent en République-Unie de Tanzanie depuis le début des années 70. Environ 220 000 personnes arrivées plus tôt, ainsi que leurs descendants, vivent dans trois zones d’installation dans les régions de Tabora et Rukwa. Ces réfugiés se sont vu offrir par les autorités tanzaniennes la possibilité de s’intégrer sur place et, à ce jour, 176 000 réfugiés ont confirmé leur souhait de rester dans le pays. Le nombre total de réfugiés du Burundi a connu un record avec un nouvel afflux majeur au cours des années 90. Depuis lors, le rapatriement librement consenti et la réinstallation depuis les camps du nord-ouest de la République-Unie de la Tanzanie ont réduit le nombre de réfugiés burundais basés dans les camps dans cette région du pays, également en quête de solutions, à moins de 120 000.
- **Réfugiés érythréens à l’est du Soudan.** Le Soudan connaît l’une des situations de réfugiés les plus anciennes d’Afrique, avec environ 135 000 Erythréens résidant à l’est du pays. L’immense majorité (94 pour cent) est arrivée à la fin des années 60 et au début des années 80. Un autre groupe important est arrivé au Soudan entre 1998 et 2000. Il s’agit actuellement de 12 camps « actifs » à l’est du Soudan hébergeant quelque 95 000 personnes.

B. Une approche échelonnée

19. Il convient d’être réaliste concernant le rythme et le potentiel de mise en œuvre de solutions durables, particulièrement lorsque le pays d’origine est affligé d’une violence durable, d’une instabilité chronique, d’une économie en pièces et d’une société déstructurée et lorsque les programmes de réinstallation à long terme ne sont pas réalisables. Les efforts à long terme orientés vers les solutions doivent donc être complétés par des interventions visant à améliorer la situation actuelle des réfugiés : tout d’abord, en veillant à ce qu’ils vivent dans la sécurité et qu’ils puissent exercer leurs droits fondamentaux ; deuxièmement, en leur permettant de mener des activités productives afin de subvenir à leurs besoins. Un environnement plus sain au niveau de la protection et de réelles possibilités de développement de capacités et de possibilités d’autosuffisance doivent être encouragés parallèlement à ces solutions durables.

C. Une approche globale

20. L'initiative concernant les situations de réfugiés prolongées part de l'hypothèse que le rapatriement librement consenti reste la solution prioritaire pour bon nombre de groupes de réfugiés concernés. En même temps, la réalisation de cette solution est entravée par de nombreux obstacles dans la plupart des situations choisies venant d'une insécurité chronique et de problèmes des droits de l'homme dans le pays d'origine ainsi que des racines que les réfugiés se sont créées dans les pays d'asile. Dans les situations où un retour durable est possible, la prise en charge revient au premier lieu au pays d'origine à qui il incombe d'assumer cette responsabilité à l'égard de son propre peuple. Ce retour requiert également l'action et l'appui cohérent et soutenu de la communauté internationale. Les priorités du HCR en matière de retour consistent à promouvoir les conditions propices au rapatriement librement consenti, à assurer l'exercice d'un choix libre et en toute connaissance de cause et à mobiliser l'appui pour sous-tendre le retour.

21. La condition indispensable à son succès comme solution est que le rapatriement librement consenti soit effectué de façon appropriée. Les réfugiés ne doivent subir aucune pression pour rentrer prématurément ou involontairement. La suppression graduelle de l'assistance matérielle et des services dans des secteurs tels que l'éducation et la santé doit se faire de telle sorte qu'elle ne mette pas en péril le bien-être des réfugiés qui restent dans le pays d'asile.

22. L'initiative relative aux situations de réfugiés prolongées se fonde sur une approche globale et multisectorielle impliquant des efforts simultanés pour promouvoir et exploiter les options de rapatriement librement consenti vers les pays d'origine ainsi que des initiatives appropriées visant à encourager l'autosuffisance et les possibilités de trouver des moyens d'existence dans l'intérim. L'utilisation stratégique de la réinstallation doit également faire partie des stratégies de solutions. Le HCR a fait de grands pas vers l'amélioration de ses propres processus liés à la réinstallation : les instruments d'identification et de présentation des cas ont été rationalisés ; un plan de lutte contre la fraude visant à améliorer la crédibilité et la fiabilité des processus a également été mis en place ; et des programmes de formation spécifique en matière de réinstallation visant à améliorer l'expérience du personnel ont été élaborés. Le HCR utilise désormais, de pair avec un traitement individuel, une méthodologie visant à identifier et à réinstaller collectivement des réfugiés dans des situations similaires. Cet instrument permet au HCR et aux pays de réinstallation de mettre la réinstallation à la disposition d'un grand nombre de réfugiés dans le cadre d'une population réfugiée déterminée. Cette méthodologie semble prometteuse pour les réfugiés pris dans des situations prolongées.

23. Des options liées à la migration pourraient également être examinées. Alors que certaines des situations en question ont été relativement stables, d'autres ont été très évolutives, caractérisées par des vagues successives de déplacements, d'exodes, de migrations et de retours. Dans de telles circonstances, les stratégies poursuivies par le HCR et ses partenaires doivent tenir compte du fait que les personnes relevant de la compétence du HCR sont mêlées avec des personnes qui ont quitté (ou qui restent à l'extérieur) leur pays d'origine pour des raisons non liées à un besoin de protection internationale.

D. Une approche orientée vers le développement

24. Plus une situation de réfugié perdure, plus elle a de chances de peser sur le pays hôte. L'impact sera varié, parfois négatif, allant du déboisement et de l'épuisement d'autres ressources naturelles à des contraintes sérieuses sur les services locaux d'éducation, de santé et autres équipements publics. Les activités liées au développement sont indispensables à la gestion viable des situations de réfugiés prolongées. Si l'on veut que les réfugiés rentrent et se réintègrent dans leur pays d'origine ou se donnent des moyens d'existence viables où ils se trouvent, alors ils doivent, tout comme la population qui les accueille, être en mesure d'être autosuffisants, jouir de services publics efficaces et avoir accès à des infrastructures saines dont peuvent dépendre la croissance économique et l'envie d'entreprendre.

25. Les populations déplacées se trouvent fréquemment confrontées à des environnements problématiques et leur présence imposera des fardeaux économiques, écologiques et sécuritaires aux populations hôtes. Par ailleurs, les différentes manières dont les réfugiés s'organisent pour assurer la viabilité de leur séjour peuvent également renforcer de façon substantielle l'économie locale. L'importance d'intégrer les questions de réfugiés dans les agendas nationaux et régionaux pour le développement afin de réduire le fossé entre l'assistance humanitaire et les efforts de développement et promouvoir le bien-être à plus long terme des communautés hôtes ne saurait être à cet égard trop soulignée.

26. Il est d'une importance toute particulière que l'initiative relative aux situations de réfugiés prolongées implique des efforts pour engager dans une moindre mesure les acteurs traditionnels dans la recherche de solutions, particulièrement ceux qui opèrent dans le secteur du développement. Le Haut Commissariat s'efforcera donc de veiller à ce que les Etats, les partenaires opérationnels, la société civile, les réfugiés et les populations locales soient tous engagés comme il convient. L'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action », qui préconise des programmes mieux coordonnés et mieux intégrés entre les différentes institutions des Nations Unies travaillant dans un même pays, offre beaucoup de possibilités à cet égard. De même, les évaluations communes par pays des Nations Unies et le cadre d'assistance au développement qui ouvrent de nouvelles perspectives pour les situations de réfugiés prolongées, doivent également être vus dans le contexte du développement. Les consultations améliorées entre le HCR et la Banque mondiale constituent également un autre forum important.

E. Les instruments

27. Le HCR dispose d'un certain nombre d'instruments pour appuyer les initiatives relatives aux situations prolongées. Elles incluent :

- le manuel pour les activités de rapatriement et de réintégration ;
- le manuel d'autosuffisance ;
- le cadre d'identification des lacunes au niveau des capacités de protection (projet SPC) ;
- le plan en 10 points sur les mouvements migratoires mixtes ;
- l'approche d'intégration et des critères d'âge, de genre et de diversité, y compris l'instrument du HCR pour l'évaluation participative dans les opérations ;

- le cadre d'accord sur la réinstallation ; et
- les conclusions pertinentes du Comité exécutif, par exemple sur l'intégration sur place.

F. La méthodologie

28. Un modèle d'esquisse de planification a été développé afin de repenser les programmes visant à s'attaquer aux situations prolongées. Tout d'abord, les représentants du HCR sur le terrain dans certaines opérations sont invités à passer en revue l'orientation de leurs programmes et à recalibrer leurs activités dans ce contexte. Cela doit se faire sans porter atteinte à tout autre bureau gérant actuellement une situation prolongée et utilisant également ce modèle. Le succès de ce programme dépend naturellement de :

- l'efficacité de la planification précoce et de la coordination interinstitutions, particulièrement entre le HCR, d'autres institutions humanitaires et les acteurs du développement, en mobilisant le potentiel de l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action » ;
- l'engagement actif des populations touchées, en utilisant pleinement l'optique de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ;
- l'engagement du pays d'origine, particulièrement eu égard au retour, à la réintégration et à la protection des populations exilées ;
- l'engagement permanent des pays d'asile, y compris la disposition à mettre en œuvre des stratégies locales d'autosuffisance ;
- l'appui financier important des pays donateurs, fourni dans un cadre « holistique » ;
- un environnement permettant l'engagement d'organisations non gouvernementales, particulièrement les ONG nationales et, si besoin est, internationales ;
- un nombre suffisant de places de réinstallation pour les réfugiés pouvant bénéficier de cette solution ; et
- la flexibilité au niveau de la conception et de la mise en œuvre des programmes afin de s'adapter à l'évolution de la situation.

IV. CONCLUSION

29. En réorientant l'attention sur les situations de réfugiés prolongées, le Haut Commissaire espère susciter un nouvel intérêt et un nouvel appui pour les activités à court et à plus long terme afin d'améliorer l'environnement de protection et les conditions de vie des réfugiés touchés ; leur fournir un accès plus facile à l'exercice de leurs droits et mettre à leur disposition comme il convient tout l'éventail de solutions durables possibles.

30. Les stratégies de solutions peuvent être complexes et coûteuses. Elles requièrent un appui financier et politique important de la part de pays clés et de l'ensemble de la communauté internationale. L'initiative du Haut Commissaire a pour principal objectif d'accorder aux situations de réfugiés prolongées une priorité plus marquée pour les gouvernements et les institutions partenaires.

31. Le Service d'évaluation et d'élaboration de la politique générale du HCR passera en revue les progrès accomplis dans le cadre de cette initiative et présentera un rapport sur ses conclusions et recommandations en 2010. Ce Service entreprendra également des études précoces de toutes les activités spécifiques en matière de solutions durables, particulièrement celles qui sont novatrices et qui pourraient être imitées dans d'autres régions du monde. Le HCR s'engage à tenir informés le Comité exécutif et son Comité permanent des progrès en la matière tout au long de 2008 et 2009.